



I'm not robot



I am not robot!

Vous aurez au minimum 25 heures obligatoires, en présentiel ou à distance mené par votre conseiller référent. Pour vous aider à mener ce travail sur votre projet professionnel, vous pouvez consulter le MOOC «Définir son projet», accessible sur l'Emploi Store de Pôle Emploi. Les MOOCs de Pôle emploi et de ses partenaires sont là. Activ'projet est délivré dans le cadre du conseil en évolution professionnelle de France Travail.

Choisissez de vivre une période de mise en situation en milieu professionnel. Définir mon projet professionnel. La prestation Activ'projet, proposée par Pôle emploi depuis, est destinée aux demandeurs d'emploi qui souhaitent construire ou confirmer un projet professionnel. Découvrez les dispositifs pour vous accompagner dans votre reprise d'activité! Elle Construire son projet professionnel. Il vous permet d'élaborer ou de confirmer un ou plusieurs projets. Vous êtes inscrit à France Travail et à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an? Réfléchir sur votre orientation professionnelle nécessite temps et méthode. Tous les conseils et les accompagnements de France Travail pour trouver ma voie. Savoir élaborer des projets professionnels vous permet de: découvrir des métiers, mettre en évidence vos compétences et qualités, confronter votre projet professionnel à la réalité de l'environnement socio-économique, organiser les étapes pour réaliser votre projet professionnel • découvrir les emplois et métiers qui correspondent à vos critères et aux compétences recherchées par les entreprises, préciser ou confirmer les éléments de votre projet professionnel formaliser un plan d'action détaillé permettant de réaliser votre projet professionnel (développement de compétences, formation, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)).

Activité Identifier mon projet professionnel (minutes) ées, comparées afin d'être hiérarchisées en fonction de leur pertinence. J'élabore mon projet professionnel. Ce que je dois retenir: objectif de l'atelier: Savoir élaborer un projet professionnel en lien avec ses capacités, ses aspirations et la situation. Vous pouvez vous adresser à l'un des organismes suivants: → Pôle emploi, pour les demandeurs d'emploi ; → L'APEC, pour les cadres en activité ou en recherche d'emploi. Vous serez accueilli(e) dans une entreprise ou une association, dans une situation réelle de travail.